

THE SENATE

Tuesday, May 18, 1869

The Speaker took the chair at three o'clock p.m.

After routine,

A number of petitions were presented and read.

Hon. Mr. Mitchell presented the answer to the Address for Certificates of Inspection of Steamers, &c.

Hon. Mr. Letellier de St Just moved, seconded by the Hon. Mr. Campbell, that when the House adjourn today, it stand adjourned until tomorrow, at 4 o'clock p.m., in order to afford the members an opportunity of attending the funeral of the late Mayor Friel, tomorrow, at 2 o'clock, which was carried in the affirmative.

COMMITTEE REPORT

Pursuant to the Order of the Day, the House took into consideration the first report of the Select Committee on Contingent Accounts.

Hon. Mr. Seymour, in explaining the provisions of the report, said that they had recommended that J. Bourinot, Esq., of Nova Scotia, be appointed to the vacant English clerkship, and that St-Denis Lemoine, Esq., be appointed third French translator and clerk, with the understanding that he shall also carry the mace, when required.

Hon. Mr. Hazen enquired whether there was any necessity for these appointments?

Hon. Mr. Seymour said there was a necessity for the appointment of an assistant French translator; and, in addition to his duties in that capacity, he had to perform all the duties pertaining to the Sergeant-at-Arms. In regard to the English clerk, the House had decided, last session, to appoint this clerk from Nova Scotia.

Hon. Mr. Hazen understood his hon. friend to say the appointment was not necessary, but was made because Nova Scotia was entitled to appoint so many persons to offices in the House.

Hon. Mr. Seymour could not say that the appointment was not necessary, but the services of this officer were not indispensably necessary; but, at the same time, they might be required.

LE SÉNAT

Le mardi 18 mai 1869

Le Président occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

Après les affaires courantes,

Un certain nombre de pétitions sont présentées et déposées.

L'honorable M. Mitchell présente la réponse à la demande de certificats d'inspection des bateaux à vapeur, etc.

L'honorable M. Letellier de St Just, appuyé par l'honorable M. Campbell, propose que le Sénat s'ajourne jusqu'au lendemain, à quatre heures de l'après-midi, afin de permettre aux sénateurs d'assister aux funérailles du maire Friel, demain à deux heures. Adopté.

RAPPORT DU COMITÉ

Conformément à l'Ordre du jour, le Sénat étudie le premier rapport du Comité spécial des Comptes contingents.

L'honorable M. Seymour, tout en expliquant les dispositions du rapport, déclare que le Comité a recommandé que M. J. Bourinot, de la Nouvelle-Écosse, soit nommé au poste vacant de greffier anglophone, et que M. J. St-Denis Lemoine soit nommé troisième traducteur et greffier francophone, étant entendu qu'il sera également massier au besoin.

L'honorable M. Hazen demande s'il est nécessaire de procéder à ces nominations.

L'honorable M. Seymour déclare qu'il est nécessaire de nommer un traducteur francophone adjoint; et en plus des tâches qu'il doit accomplir, il doit remplir toutes les fonctions du Sergent d'Armes. En ce qui concerne le greffier anglophone, le Sénat a décidé, lors de la dernière session, de choisir un représentant de la Nouvelle-Écosse.

L'honorable M. Hazen, d'après les propos tenus par son honorable collègue, a l'impression que la nomination n'est pas nécessaire, mais qu'elle est faite parce que la Nouvelle-Écosse a le droit de nommer un nombre donné de personnes à des postes au Sénat.

L'honorable M. Seymour ne peut pas dire que la nomination n'est pas nécessaire, mais les services de ce fonctionnaire ne sont pas absolument indispensables; cependant, on peut tout de même en avoir besoin.